



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE-RÈGLEMENT DE ZONAGE
ARTICLE 7.4.4
NORMES RELATIVES AUX SERRES PRIVÉES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée greffière de la
Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui que lors de la séance ordinaire du conseil
municipal qui se tiendra :

- Date : Lundi le 6 juillet 2026
- Heure : À 19 h 30
- Lieu : Salle du conseil, 146, route 195

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au
183 route 195 numéro de lot : 4452093


NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande vise à autoriser l'installation d'un bâtiment accessoire (une serre) d'une
superficie d'environ 46,45 m², alors que l'article 7.4.4 (Normes relatives aux serres
privées) article 3^o stipule que la superficie maximale autorisée pour ce type de structure
est 25 m². La dérogation demandée est donc d'accorder un excédent de superficie de
21.45 m² soit 85,8 % par rapport à la norme actuelle.

AUDITION PUBLIQUE :

Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal
relativement à cette demande en se présentant sur place à l'heure indiquée.

Donné à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, ce 10 juin 2026


Karine Bechamplain, greffière